

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 20 Juin 2018

Date de convocation : 15 juin 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Procurations : 2

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

EXCUSÉS : Michèle NAVARRO, Georges GUILHAMET

PROCURATIONS : Georges GUILHAMET à Martine BERT, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2018-39 : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique que les prévisions budgétaires ont été faites en écritures réelles. La présente délibération a pour but de créer les opérations d'ordre pour les mêmes montants.

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
21534 (21) : Réseaux d'électrification	- 65 014,35	13258 (13) : Autres groupements	- 27 494,05
21534 (041) : Réseaux d'électrification	65 014,35	13258 (041) : Autres groupements	27 494,05
		168758 (041) : Autres groupements	37 520,30
		168758 (16) : Autres groupements	- 37 520,30
	0,00		0,00
Total Dépenses	0,00	Total recettes	0,00

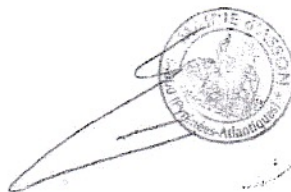
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire



Copie certifiée exécutoire

Par publication ou notification le 21/06/2018

Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/06/2018

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 20 Juin 2018

Date de convocation : 15 juin 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Procurations : 2

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

EXCUSÉS : Michèle NAVARRO, Georges GUILHAMET

PROCURATIONS : Georges GUILHAMET à Martine BERT, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2018-40 : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire rappelle :

- les travaux d'enrochement réalisés sur les berges de l'Ouzom au niveau du Moulin Lafleur pour un montant de 6 420,24 €.

- que le fonds de compensation de la TVA sera restitué à la commune pour un montant de (6 420,24 x 16,404 %) soit 1 053,18 €.

Le Maire propose de valider la créance de 1 053,18 € et de réaliser les virements de crédits nécessaires.

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2128 (21) : Autres agencements et aménagements	4 136,51	10222 (041) : FCTVA	1 053,18
2128 (041) : Autres agencements et aménagements	2 658,24	1323 (041) : Départements	1 605,06
2031 (23) : Installation, matériel ou	- 5 189,69		
276358 (27) : Autres groupements	1 053,18		
	2 658,24		2 658,24
Total dépenses	2 658,24	Total recettes	2 658,24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°2 présentée ci-dessus.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/06/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/06/2018